

Fiche d'information

Vérification centralisée

Depuis le 1^{er} janvier 2015, toutes les évaluations de compétences des modules 2 à 5 pour le brevet fédéral de formateur/formatrice d'adultes doivent faire l'objet d'une vérification centralisée. Il s'agit d'un deuxième contrôle ; le premier a déjà été effectué par l'institution. Les évaluations de compétences pour les modules BF 2 à 5 jugées conformes aux exigences par l'institution constituent la condition d'admission à la vérification centralisée (examen professionnel).

Pour l'inscription à la vérification centralisée, un dossier d'admission doit être soumis. Une fois l'admission obtenue, il faut soumettre un dossier de qualification.

Dossier d'admission

Soumission des certificats modulaires FFA BF-M1 à BF-M5 et des documents supplémentaires
→ Voir : Formulaire d'inscription – Dossier d'admission

La décision d'admission à l'examen professionnel renseigne sur les pièces à soumettre par les candidats dans le dossier de qualification.

Dossier de qualification

Soumission des évaluations des compétences des modules FFA BF-M2 à BF-M5, en tenant compte des **Exceptions**

→ Voir : Fiche d'information – Vérification centralisée, lire la suite ci-après

Dossier de qualification

Concerne les modules FFA BF-M2, BF-M3, BF-M4 et BF-M5

Documents à soumettre :

Évaluations des compétences des modules BF 2 à 5 et appréciations des professeurs des modules

- | | |
|--------------|---|
| Module BF-M2 | › Etude de cas écrite sur la perception et l'évolution d'un groupe de formation
› appréciation écrite du formateur du module |
| Module BF-M3 | › Documentation écrite et évaluation d'un entretien individuel portant sur le processus d'apprentissage ou sur des questions de formation continue
› appréciation écrite du formateur du module |
| Module BF-M4 | › Concept écrit d'une offre de formation
› appréciation écrite du formateur du module |
| Module BF-M5 | › Planification et réalisation d'une séquence de formation et réflexion sur celle-ci
Documents à soumettre : <ol style="list-style-type: none">1. Description du groupe d'apprenants2. Présentation du contexte de l'offre de formation globale3. Planification commentée4. Réflexion écrite sur la séquence de formation observée (après la réalisation)
› appréciation écrite du formateur du module |

Exceptions

Ne doivent pas être soumis pour la vérification centralisée :

- Les certificats modulaires BF obtenus par procédure de validation des acquis (VA). Vous avez déjà soumis ces certificats pour l'admission. La VA est exemptée de la vérification centralisée, puisqu'il y a déjà eu une vérification centralisée des compétences dans le cadre de la procédure de validation.
- Les certificats modulaires BF de niveau 1 (certificat FSEA de formateur/formatrice d'adultes), que vous avez déjà soumis pour l'admission. L'évaluation des compétences du module FFA BF-M1 n'entre pas en compte pour la vérification centralisée.

Important :

- Si les justificatifs soumis pour l'évaluation des compétences sont incomplets, ceci entraîne une appréciation négative de l'évaluation des compétences en question et donc un résultat d'ensemble « non acquis ».
- **Il relève de la responsabilité des candidats et candidates de soumettre leurs documents de manière complète et dans un ordre clair.**

N'oubliez pas :

- ! Tout document de plusieurs pages doit être agrafé ou tout au moins assemblé au moyen d'un trombone – ne pas soumettre de classeurs.
- ! Tous les documents des évaluations des compétences doivent être signés (au moins électroniquement) par le professeur du module ou la direction de la formation. Seuls les documents signés peuvent être pris en compte pour la vérification centralisée. Il n'est pas nécessaire que la signature figure sur chaque page ; il suffit qu'elle se trouve soit sur la page de garde, soit sur la dernière page de chaque document.